

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT 3 AXES

1/ Champ d'application

Les présentes conditions générales d'achats font partie intégrante de la commande passée par 3 AXES aux fournisseurs au titre de leurs fournitures (Biens, matières, prestations...) ainsi qu'au titre de la constitution de stocks consignations. En cas de contradiction entre les CGV ou tout autre document commercial du fournisseur et les présentes CGA, ces dernières prévaudront. Leur acceptation est une condition nécessaire à la formation de la commande. Au cas où certaines dispositions des présentes CGA ne pourraient être appliquées pour quelque motif que ce soit, tous les autres termes et conditions restent valables. Seules les dispositions particulières écrites et signées par le service des achats dans les commandes de 3 AXES, peuvent constituer une dérogation aux présentes conditions générales d'achats.

2/ Commande

Toutes les commandes verbales doivent être confirmées par écrit. Elles doivent comporter un article, une quantité, un prix, un délai de livraison de rigueur, un mode de règlement, une signature du service achats. Toute modification aux termes du contrat tant par 3 AXES que par le fournisseur devra faire l'objet d'un avenant confirmé par l'autre partie. Si dans les 2 jours ouvrés, à compter de la date d'envoi de la commande le fournisseur n'a pas renvoyé un AR, tous les termes et conditions sont considérés comme acceptés par celui-ci.

Le respect des termes de la commande par le fournisseur notamment quant aux délais, à la conformité aux regards des spécifications et aux performances requises constitue une obligation de résultat, le fournisseur garantissant à 3 AXES de disposer des capacités suffisantes pour répondre à ses besoins.

A cet effet, 3 AXES ou ses représentants se réserve le droit de contrôler à tout moment la qualité de la fabrication de la fourniture commandée, dans les locaux du fournisseur ou de ses sous traitants agréés. Le fournisseur devra garantir le libre accès de ses locaux à 3 AXES ou à ses représentants, à tout moment. Ceci ne saurait en aucun cas libérer le fournisseur de ses obligations, ni les limiter.

Délai standard : dans le cadre de commandes régulières, le fournisseur retenu par 3 AXES l'informerait d'un délai de fabrication standard et devra s'y tenir en toutes circonstances. Ce fournisseur veillera notamment à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires (Appro matières premières, disponibilité machine, stock tampon...) afin de garantir à 3 AXES le respect du délai standard pour éviter toute rupture ou retard)

3/ Livraison - Réception

Sauf dispositions contraires dans la commande, l'expédition est faite franco de port et d'emballage à l'adresse indiquée sur la commande.

Sauf convention particulière, le fournisseur est tenu de livrer à ses frais et risques ses produits tout droits payés par ses soins. L'emballage et le conditionnement doivent être approprié au moyen de transport utilisé, et au produit transporté conformément aux normes en vigueur et aux règles de l'art. La détérioration de la fourniture consécutive à un emballage non approprié, sera à la charge du fournisseur. Le fournisseur s'engage en conséquence à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le transport adéquat des fournitures en recourant à tous les moyens adaptés, en utilisant du matériel et accessoires appropriés, avec l'assistance, si nécessaire, d'agents ou de sous-traitants agréés, expérimentés et solvables.

Les lieux et dates de livraison sont réputés de rigueur. Les fournitures sont accompagnées des bons de livraison avec en tête du fournisseur, le numéro de la commande, le code article de 3 AXES, son indice, la désignation exacte, la quantité commandée et livrée. En cas de manquement à ces obligations, 3 AXES peut à sa discrétion, soit retourner une partie ou la totalité des colis aux frais du fournisseur, soit lui imputer les surcoûts consécutifs.

Le fournisseur s'engage en cas de retard prévisible de livraison à immédiatement le signaler par écrit à 3 AXES, en précisant le motif, le nouveau délai proposé et les mesures prises pour optimiser ce délai. Sans réponse de 3 AXES dans un délai de 48h la commande est réputée maintenue pour la date proposée.

Sauf cas de force majeure reconnus par les Tribunaux, 3 AXES se réserve le droit d'appliquer les pénalités suivantes à hauteur de 0.5% de la valeur de la commande par jour ouvré de retard non signalé, dans la limite de 10%, sauf convention particulière.

Concernant les fournisseurs gérant leurs transporteurs en sous traitance, 3 AXES dispose de 72h pour leur formuler par écrit des réserves liées à la prestation de transport même si le récépissé de transport a été signé sans réserve. Le fournisseur traitera alors le litige déclaré par 3 axes avec son transporteur. Concernant ses propres transporteurs, 3 AXES pourra à tout moment et sans délai formuler une non-conformité liée au transport déclarée chez ses clients.

3 AXES se réserve le droit de refuser les fournitures décelées non conformes, notamment en cas de non respect des spécifications techniques, dates et horaires de livraison, de livraisons incomplètes ou excédentaires. En cas de non conformités telles que mentionnées auparavant, 3 AXES adressera au fournisseur une fiche de non-conformité identifiant le défaut et précisant les coûts induits.

Le fournisseur formulera des explications, mettra en œuvre des actions correctives et préventives. Celui-ci est aussi tenu

de tous les coûts directs et indirects supportés par 3 AXES du fait de la non-conformité de la fourniture. La fourniture pourra être au choix de 3 AXES, être remplacée, renvoyée, refaite, stockée aux frais, risques et périls du fournisseur.

4/ Transfert de propriété

Les fournitures livrées à 3 AXES le sont aux risques et périls du fournisseur. Le transfert de propriété s'effectue de plein droit au jour de la réception de la fourniture. Sauf accord express et écrit, le fournisseur ne pourra pas conserver la propriété des fournitures jusqu'à leur règlement intégral. Les risques resteront toutefois supportés par le fournisseur jusqu'à l'acceptation qualitative des fournitures.

5/ Prix, facturation, paiement

Sauf indication contraire dans la commande, les prix sont fermes et non révisables. Ils sont rendus franco de port et d'emballage. Ils incluent toutes les taxes, contributions, assurances et tous autres frais encourus par le fournisseur pour l'exécution de la commande. Toute demande d'augmentation tarifaire devra être notifiée par écrit au minimum 2 mois avant la date à laquelle le fournisseur souhaite son application. La mise en application ne pourra être effective qu'un mois après l'acceptation écrite par 3 axes.

A la fin de chaque mois, le fournisseur émet une facture récapitulative des livraisons effectuées dans cette période. Les factures doivent comporter en outre des mentions légales, au moins toutes les mentions suivantes : références du fournisseur, domiciliation bancaire, objet, date et numéros des commandes, rappel des acomptes ou soldes déjà perçus avec l'indication des prestations auxquelles il est lié. Les factures correspondantes aux livraisons du mois donné doivent nous parvenir avant le 5 du mois suivant pour pouvoir être prises en considération ; pour toutes factures ne nous parvenant pas dans ce délai, l'échéance sera reportée de 30 jours. 3 AXES se réserve le droit, d'opérer compensation entre les créances, qu'il pourrait avoir sur le fournisseur et les sommes qu'il pourrait lui devoir, et ce, à quelque titre que ce soit.

Sauf indication contraire dans la commande, les règlements s'effectuent par virement bancaire à 45 jours fin de mois.

6/ Garantie

Le fournisseur s'engage à obtenir de 3 AXES toutes les informations relatives aux besoins et à la destination des fournitures prévues, afin de lui fournir tous les conseils ou informations nécessaires relatives aux fournitures commandées.

Le fournisseur garantit que les fournitures sont conformes aux spécifications et exigences convenues, qu'elles sont à la pointe de la technique et adaptées aux destinations particulières attendues par 3 AXES, qu'elles sont exemptes de vice de conception, d'exécution, de traitement, qu'elles satisfont pleinement aux exigences de résultats attendues par 3 AXES et qu'elles répondent à toutes les obligations légales et normes en vigueur, et tout particulièrement celles relatives à l'environnement, à la sécurité, aux conditions de travail et à l'emploi.

Le fournisseur doit vérifier les documents techniques, plans, dessins etc... qui lui sont remis par 3 AXES. Il doit signaler par écrit les défauts, erreurs, omissions ou contradictions décelables par un homme de l'art qu'ils peuvent éventuellement renfermer.

Le fournisseur sera responsable tant en son nom, qu'au nom et pour le compte de ses préposés, sous-traitants et d'une manière générale de toute personne dont il doit répondre, pour toutes pertes ou dommages, en ce inclus les manques à gagner subis par 3 AXES du fait de retards de livraison, de défauts des fournitures ou tout autre manquement du fournisseur dans l'exécution de la commande.

Le fournisseur devra souscrire et maintenir en vigueur toutes les polices d'assurances nécessaires pour couvrir sa responsabilité au titre de ces CGA. Il fournira à la demande de 3 AXES, tous justificatifs attestant de la souscription de telles polices d'assurances ainsi que de l'étendue des garanties couvertes par celles-ci et répondant aux exigences de 3 AXES, en ce inclus la responsabilité vis-à-vis des tiers et de 3 AXES.

7/qualité-Sécurité-Développement durable

Le fournisseur devra transmettre à 3 AXES toutes informations pertinentes en matière de qualité, sûreté, sécurité ou d'environnement et devra fournir des biens strictement conformes aux normes de sécurité, santé au travail, à la réglementation sociale et environnementale.

En conséquence, le fournisseur supportera toute conséquence préjudiciable du fait de son action ou inaction en matière de qualité, sûreté, sécurité et d'environnement, tant vis-à-vis de 3 AXES que de tout tiers.

8/ Propriété industrielle et intellectuelle, confidentialité

Plans, documents, outillages, matières, logiciels, spécifications, cahier des charges et informations de tous ordres relevant du savoir-faire de 3 AXES, remis au fournisseur ou venant à sa connaissance à l'occasion de la commande ou de son exécution, sont la propriété exclusive de 3 AXES et doivent, à sa demande, lui être restitués.

Ces éléments sont confidentiels et transmis aux seuls interlocuteurs désignés par le fournisseur. Ils ne sont pas

reproduits sans accord préalable écrit de 3 AXES, ni divulgués à un tiers.

Cette protection s'applique réciproquement aux éléments confidentiels reçus du fournisseur. Cette disposition liée à la confidentialité reste applicable cinq années après la dernière réception.

Les droits de propriété et droits d'auteur attachés aux conceptions, dessins, plans, échantillons et autres documents livrés au fournisseur sont la propriété de 3 AXES et ne saurait à aucun moment être reproduits ou divulgués à des tiers sans l'accord écrit et préalable de 3 AXES.

Dans la mesure où ils résultent de la commande, les inventions brevetables et créations protégées, ainsi que leurs résultats, seront la propriété de 3 AXES, à moins que le fournisseur ne puisse prouver qu'ils résultent de sa seule capacité d'invention et qu'ils ont été mis au point indépendamment de la commande.

D'autre part, le fournisseur garantit que les fournitures objet de la commande, ni leurs ventes, ne sont en infraction ou en violation de marques de fabrique, brevets, droits d'auteur ou autres droits de tierces parties. Dans le cas contraire, le fournisseur s'engage à concourir à la défense de 3 AXES et à la rendre indemne de tous préjudices subis et causés.

9/ Résiliation

3 AXES peut à tout moment, résilier la commande par LRAR adressée au fournisseur, moyennant un préavis de 8 jours calendaires. Dans ce cas et dès réception de la notification, le fournisseur arrête immédiatement l'exécution de la commande. Dans ce cas, les parties conviendront de bonne foi d'une indemnité de résiliation forfaitaire qui ne pourra pas excéder les frais justifiés et raisonnablement engagés par le fournisseur.

En cas d'inexécution totale ou partielle par le fournisseur d'une quelconque de ses obligations au titre de la commande, celle-ci peut être résiliée de pleins droits et sans autre formalité par 3 AXES, par écrit, indifféremment des pénalités de retard et des indemnités qui peuvent être demandées au fournisseur en réparation du préjudice subi par 3 AXES du fait de la défaillance du fournisseur, en ce inclus les frais de remplacement de la fourniture auprès d'un autre fournisseur. 3 AXES est en droit de résilier la commande avec effet immédiat et sans autre obligation ou responsabilité dans le cas où il a de bonnes raisons de croire que le fournisseur sera dans l'impossibilité d'exécuter normalement l'intégralité de ses obligations.

Un fournisseur ne pourra en aucun cas décider d'arrêter la fabrication ou la vente d'une référence qui lui a été régulièrement affectée pour quelques raisons que ce soit sans en avoir préalablement informé par écrit 3 AXES en expliquant les motifs, et en respectant un préavis de 3 mois avant l'arrêt de fabrication ou la vente.

10/ Force majeure

Par Force majeure, il faut entendre tout événement indépendant de la volonté des parties, imprévisible et insurmontable, qui a pour effet d'empêcher une des parties d'exécuter normalement ses obligations à titre temporaire ou définitif.

Dès la survenance d'un cas de force majeure, la partie l'invoquant doit le notifier à l'autre partie par lettre RAR dans les sept jours suivants, en exposant les faits auxquels elle se trouve confrontée. A défaut d'accord sur les mesures à prendre et si la situation de force majeure se prolonge de plus de 7 jours à compter de sa notification, 3 AXES se réserve le droit de résilier totalement ou partiellement la commande.

11/ Sous-traitance

Tout fournisseur qui souhaite mettre en place une opération de sous traitance sur les fabrications qui lui sont confiées doit en informer 3 AXES et en obtenir l'autorisation.

Si le fournisseur est autorisé à sous-traiter tout ou partie de ses obligations à un tiers, ces opérations de sous-traitance seront à sa seule charge financière et sous son entière responsabilité. Dans ce cas, le fournisseur devra transmettre à son sous-traitant, l'ensemble des exigences de 3 AXES, particulièrement en matière de règles de sécurité.

12/ Transférabilité

Le fournisseur n'est pas autorisé à céder les commandes, ni aucun droit découlant de celle-ci ou créance sur 3 AXES sans l'accord écrit et préalable de 3 AXES.

13/ Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger, à un moment donné, de l'autre partie l'exécution intégrale de ses obligations, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à en exiger l'exécution ultérieure.

14/ Droit applicable, juridiction compétente

La loi française est seule applicable pour l'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales d'achats, et des commandes de 3 AXES. Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'exécution d'une commande sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nantes.

